

Projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry

QUESTIONS RÉPONSES

1. Comment s'inscrit le projet du CTPJ dans la perspective du futur plan d'aménagement du parc Jarry ?
 - Le site du CTPJ fait l'objet d'une entente contractuelle entre la Ville de Montréal et Tennis Canada; cette entente renouvelable vient à échéance en 2015. Il y a donc lieu de voir l'aménagement du parc Jarry dans une perspective toute autre, bien que, dans le projet présenté, nous nous soyons assurés que l'architecture et l'aménagement paysager du CTPJ soient en continuité avec le langage du parc Jarry. Il reviendra uniquement à l'administration municipale – en consultation avec les citoyens – de définir l'environnement et l'aménagement du parc Jarry.

2. Pourquoi la clôture qui ceinture le site du CTPJ est-elle devenue permanente, malgré ce que prévoit votre entente avec la Ville de Montréal ?
 - Il y a des installations électriques à haut voltage devant le CTPJ. De concert avec la Ville de Montréal, il a été jugé plus sécuritaire de maintenir les clôtures pour éviter tout incident malheureux.

3. N'y a-t-il pas déjà trop de terrains de tennis au parc Jarry ?
 - Au contraire, d'abord, il y a en moins qu'il n'y en avait. Dès les années cinquante par exemple, on comptait au moins 20 courts extérieurs, alors qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 10. Mais surtout, il faut savoir que nous avons un taux d'achalandage extraordinaire ! Près de la moitié des 48 000 heures de tennis jouées l'an dernier l'ont été par des Montréalais.

4. Vous êtes certain qu'il y avait du tennis au parc Jarry depuis plus de 50 ans ?
 - C'est bien ce que confirme le livre « Le parc Jarry de Montréal », écrit par François Hudon. Il faut rappeler que le parc a justement été conçu de manière à offrir à la population montréalaise des aires de détente comme de nombreux terrains de jeu. Ainsi, comme dans d'autres parcs municipaux, des activités comme le tir à l'arc, le tennis, la natation, le patin, les sports d'équipe (crosse, hockey, base-ball, football, soccer), l'athlétisme et les jeux à caractère social (balançoire, pétanque, boulingrin, etc.) étaient offertes, sans compter les autres activités de loisirs et les jeux de détente.

5. Quelles sont les activités de Tennis Montréal au CTPJ et à qui profitent-elles ?

- Tennis Montréal utilise 25 % des temps d'occupation disponibles et la Fédération québécoise de tennis partage une part équivalente avec Tennis Canada pour des activités de développement qui touchent, bon an mal an, environ 1300 joueurs de tennis. Par exemple :
 - Cours pour les jeunes
 - Cours pour adultes
 - Cours pour les adeptes de tennis en fauteuil roulant
 - Liges récréatives
 - Liges compétitives
 - Activités ponctuelles avec les écoles primaires et secondaires de Montréal
- Donc, outre les 25 % dédiés à Tennis Montréal, et les 25 % voué aux activités de développement de Tennis Canada et de la Fédération québécoise de tennis, les autres citoyens ont accès aux terrains de tennis du CTPJ à raison de 50 % du temps d'occupation disponible.
- Les activités de Tennis Montréal au CTPJ ont occupé en 2002 l'équivalent de 19 248 heures !

6. Les jeunes ont-ils vraiment accès au CTPJ ?

- Tout à fait. En plus, nous travaillons étroitement avec le milieu scolaire pour former de nouveaux joueurs et offrir une activité physique « différente » aux jeunes. À ce chapitre, la collaboration avec la polyvalente Lucien-Pagé (1997-2002) est un exemple que Tennis Montréal compte poursuivre au niveau primaire avec la collaboration de Tennis Canada. Au cours des six dernières années, ce sont plus de 8 000 jeunes Montréalais, de 7 à 17 ans, qui ont pratiqué le tennis au CTPJ grâce au travail de cet organisme.
- La très grande majorité des activités mises sur pied par la Fédération québécoise ou Tennis Canada (qui comptent pour 25% des plages horaires totales) s'adressent aux jeunes de 8 à 18 ans.
- Les jeunes Montréalais ont droit à une tarification spéciale soit 2,50 \$/heure pour jouer sur les courts extérieurs (25 \$ pour du jeu illimité à l'extérieur) et 12 \$ à l'intérieur. Ces tarifs s'appliquent même si le partenaire est un adulte.

7. Tennis Canada veut empiéter sur les espaces verts du parc Jarry pour re-localiser des terrains de tennis. Pourquoi ?
- En fait, le projet permettra de libérer un grand espace devant le court central et le court n° 1 pour en faire une promenade accessible à la population. Ce faisant, nous avons fait le choix de déplacer 5 courts de tennis afin de donner le maximum d'espace possible et de permettre l'aménagement de cette belle promenade.
8. Quelle superficie du parc Jarry occuperez-vous après les réaménagements ?
- La même qu'avant, 84 734m² tel que stipulé dans le contrat qui lie Tennis Canada à la Ville de Montréal, signé en 1995.
9. À titre comparatif, quelle superficie du parc Jarry occuperez-vous pendant les Internationaux de tennis ?
- En somme, ce sera la superficie actuelle du CTPJ. Mais, plusieurs facteurs sont à considérer, par exemple : les commanditaires, les partenaires, les amateurs, etc. qui ont un impact sur l'espace dont nous pouvons avoir besoin. Par ailleurs, en fonction de ces besoins, nous aurons à prendre entente annuellement avec la Ville de Montréal. Cela peut donc varier d'un tournoi à l'autre.
 - En fait, lors des Internationaux de tennis, des tentes corporatives pourront toujours être érigées sur la place d'accès public, limitant son accessibilité selon un calendrier de montage et de démontage sur lequel se penchera le comité conjoint Ville de Montréal / Tennis Canada.
10. Pendant combien de jours, au total, peut-on prévoir que le site du CTPJ sera clôturé lors des tournois de tennis ?
- D'abord, il est important de souligner qu'avec la concrétisation du projet soumis, la clôture qui ceint le site du CTPJ pourrait être enlevée pour de bon et ce, à compter du printemps 2004.
 - Pour ce qui est des Internationaux de tennis, nous avons travaillé et continuons de le faire pour arriver à réduire au minimum les inconvénients aux usagers du parc pendant la période de montage et de démontage... et, surtout, à réduire la période de temps requis pour ce faire. Ce qu'il faut retenir toutefois c'est que ce n'est que pendant la durée du tournoi lui-même que la promenade ne sera pas accessible aux promeneurs. Nous comptons la maintenir ouverte pendant la majeure partie du montage et du démontage.

11. Que ferez-vous pour réduire les impacts négatifs des tournois internationaux de tennis sur les citoyens habitant à proximité du CTPJ ?

- La quiétude des citoyens vivant à proximité demeure une préoccupation pour nous. D'une part, nous comptons maintenir la communication et le dialogue avec nos voisins les plus immédiats, soit les résidents des condominiums de la rue Faillon. De plus, le comité conjoint formé de représentants de Tennis Canada et de la Ville de Montréal sera chargé de recevoir les demandes d'activités des groupes, organismes et citoyens de l'arrondissement.
- Par ailleurs, ce comité sera également chargé d'analyser le déroulement des événements présentés au CTPJ, d'en évaluer les impacts auprès de la population de la Ville de Montréal et plus particulièrement sur la population avoisinante et, le cas échéant, de proposer des mesures pour l'avenir.
- Bien sûr, nous ne nions pas qu'il y ait des irritants pour le voisinage du CTPJ. Mais il y a aussi des avantages dont un accès à des courts de tennis de qualité, intérieurs et extérieurs, la proximité d'un événement international qui, incidemment offre une journée « portes ouvertes » à chaque année où les résidents du quartier sont particulièrement conviés.

12. Pourquoi avez-vous décidé de construire ce nouveau court de tennis ?

- Parce que la demande des amateurs est là et puis surtout parce que le court n° 1 actuel est désuet, ses gradins sont temporaires, ils doivent être remplacés et, de manière à répondre aux standards des grands tournois internationaux (Montréal fait partie du circuit de tête du tennis international), il est plus judicieux de le faire avec des estrades permanentes.
- Pour Tennis Canada, c'est également une façon concrète de rendre le tennis encore plus accessible en offrant des billets à des prix encore plus abordables.

13. Quelle sera la véritable capacité de ce nouveau court de tennis ?

- En 2004, le court n° 1 pourra accueillir 5000 spectateurs, soit 2000 de plus qu'actuellement. Précisons toutefois qu'il ne s'agirait pas de 5000 nouveaux billets vendus puisqu'on y retrouvera des détenteurs de billets du court central, soit environ 2000. Pour l'avenir, mais seulement si nécessaire, le court n° 1 pourrait compter jusqu'à 7000 sièges. Encore là, au moins 2000 sièges seraient réservés aux détenteurs de billets du court central.

14. Outre les Internationaux de tennis, combien d'événements comptez-vous tenir au CTPJ?
- Comme la mission première de Tennis Canada est de promouvoir l'essor du tennis au Canada, l'utilisation du Centre de tennis du parc Jarry servira toujours prioritairement cette fin. À cet égard, Tennis Canada a la ferme volonté de faire en sorte que les activités du CTPJ, qui ne sont pas liées au sport, aient lieu de façon occasionnelle et qu'elles n'entrent pas en conflit avec notre mission et la promotion de notre sport.
 - Nous nous engageons donc à ce qu'au cours de l'année il n'y ait pas plus de 15 événements, soit environ un par mois ... Mais, à titre d'administrateur du CTPJ, nous avons la responsabilité de rentabiliser le Centre par des activités lucratives dites « non-tennistiques ». Il peut s'agir de réunions corporatives ou communautaires de quelques dizaines ou centaines de personnes ou encore de spectacles artistiques qui n'ont aucun impact sur le voisinage. Incidemment, au cours des six dernières années il n'y en a eu, en moyenne, que sept ou huit par an.
15. Qu'en est-il des « raves » que vous avez organisés ?
- Tennis Canada a pris la décision de ne plus en tenir, il n'y en aura plus au CTPJ.
16. Et au total, en combinant l'assistance des deux stades, combien de spectateurs seront accueillis au centre de tennis pendant les tournois ?
- Actuellement, durant les neuf jours du tournoi, nous accueillons quelque 165 000 spectateurs, en moyenne 18 000 par jour.
17. Que fait Tennis Canada avec les profits générés par les Internationaux de tennis?
- Tous les profits sont réinvestis dans le développement du tennis à travers le pays.
18. Comment expliquer la faible contribution financière de Tennis Canada dans ce projet ?
- Rappelons que Tennis Canada est un organisme sans but lucratif et que ses profits sont normalement réinvestis dans le sport. Dans ce contexte, la contribution de Tennis Canada, de 25 % tout de même, est appréciable, d'autant plus que en vertu de l'entente qui lie Tennis Canada et la Ville de Montréal, à terme, les installations deviendront éventuellement propriété de la Ville de Montréal.

19. Quelles sont les retombées économiques de vos tournois pour l'arrondissement ?

- Des études ont été effectuées pour évaluer les retombées économiques globales pour Montréal et les autres paliers de gouvernement, tel que nous en faisons état dans notre document de présentation. Nous ne disposons toutefois pas de données précises actuellement sur les impacts économiques pour le quartier ou même pour l'arrondissement
- Néanmoins un simple survol des activités du CTPJ permettent d'affirmer qu'elles génèrent des retombées directes de plus de 600 000 \$ par année en matériel et en restauration dans le quartier immédiat (quadrilatère Métropolitain, St-Denis, Beaubien, l'Acadie). Tennis Canada envisage d'effectuer une étude au cours de l'année en cours afin de préciser ce chiffre.

20. Parmi vos fournisseurs, comptez-vous des marchands de l'arrondissement ?

- À proximité du CTPJ, nous comptons une bonne trentaine de commerçants locaux parmi nos fournisseurs. En calculant aussi les dépenses estimées dans les restaurants du secteur, nous évaluons que nous avons injecté (nous et nos clients) – directement ou indirectement – plus de 600 000 \$ dans l'économie du quartier en 2002.

21. Combien d'emplois sont maintenus grâce aux Internationaux de tennis ou même au CTPJ ?

- Selon une étude de KPMG réalisée en 2001, les Internationaux de tennis à eux seuls emploient 100 personnes/années. Quoique aucune étude formelle n'existe à ce sujet concernant les autres activités à l'année longue du CTPJ, nous estimons qu'elles assurent l'emploi d'au moins une cinquantaine de personnes/année.

22. Vous dites que vous avez été à l'écoute. Qui avez-vous rencontré ?

- Coalition pour la protection du parc Jarry (citoyens et porte-parole)
- Association des résidents des condos de la rue Faillon (représentants du Conseil d'administration)
- Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord (Direction)
- Association des gens d'affaires de Villeray (Conseil d'administration)
- Conseil de développement culturel de Villeray (Présidente et vice-président)
- Regroupement pour l'aménagement de Parc Extension (Conseil d'administration)
- Séance publique d'information de Tennis Canada (près de 100 citoyens)

23. Comment ce nouvel aménagement améliorera-t-il la sécurité du site ?
- Les marcheurs ne seront plus « coincés » entre les terrains de soccer et de base-ball d'un côté et les clôtures des courts de tennis de l'autre. En ouvrant la nouvelle promenade, on se trouve à décloisonner le site en donnant aux marcheurs accès à un large passage mieux et servant de point d'ancrage aux différents liens piétonniers qui sont aménagés vers le parc.
24. Comment comptez-vous atténuer l'impact visuel de ces nouvelles installations ?
- L'architecture et l'aménagement paysager que nous avons prévus sont en continuité avec le langage du parc Larry. De nouveaux espaces seront aménagés, dont la promenade entre l'édifice du CTPJ et les courts de tennis extérieurs, de même que l'agora naturelle qui côtoiera la piscine, elle-même mieux intégrée à son environnement. Dans le respect de la topographie du parc, plusieurs dénivellations viendront harmoniser l'ensemble et bonifier l'espace, notamment près des courts de tennis extérieurs.
 - Pour ce qui est du court n° 1, il sera à demi creusé dans le sol, ce qui fait que la structure qui sera hors-terre sera à une hauteur d'environ 12,3 mètres au dessus du sol qui ne dépassera pas donc la hauteur du court central.
25. Quel sera l'impact visuel de vos aménagements sur la vue sur le Mont Royal ?
- La vue sur le Mont Royal restera la même. Tennis Canada a conservé toutes ses infrastructures le long de la voie ferrée, ce qui n'obstrue pas la perspective vers la montagne.
26. À combien estimez-vous les sommes investies dans l'aménagement paysager ?
- Près de 750 000 \$, ce qui inclut le terrassement et la plantation d'arbres et arbustes de diverses essences.
27. Combien d'arbres allez-vous re-localiser ? Combien allez-vous en planter ?
- Quelque 86 arbres devront être re-localisés. Par ailleurs, on compte planter une centaine de nouveaux arbres, dont des marronniers, des frênes blancs, des pommiers, des érables et des conifères variés. Seulement six arbres devront être coupés.

28. Comment entretiendrez-vous les espaces verts avant et après les tournois ?
- En vertu de notre entente avec la Ville de Montréal, c'est celle-ci qui assure l'entretien de nos espaces verts. C'est un aspect auquel nous accordons l'importance qu'il mérite puisque nous tenons à offrir à nos visiteurs et aux promeneurs du quartier un site agréable, en tout temps.
29. Qu'entendez-vous par des « courts de tennis dûment sécurisés » sur le toit du CTPJ ? Visuellement, de quoi cela aura-t-il l'air ? Cela est-il conforme au règlement de zonage ?
- D'éventuels courts sur le toit du CTPJ seraient bien sûr clôturés comme tout courts de tennis. Là encore, nous respecterons la réglementation municipale; tant pour les aspects sécuritaires que pour la hauteur permise. Nous nous assurons également que cela soit conforme au règlement de zonage. Rappelons que ces courts de tennis ne seront construits que si la demande le justifie.
30. Pourquoi ne pas construire ce nouveau stade de tennis dans un autre secteur de la ville de Montréal ? et pourquoi ne pas faire votre tournoi ailleurs à Montréal ?
- En 1980, c'est la Ville de Montréal qui nous a incité à tenir les Internationaux de tennis au parc Jarry, dans le vieux stade de baseball des Expos dans lequel il ne se passait plus rien depuis qu'ils avaient déménagé au stade olympique... Or, Tennis Canada a fait le choix stratégique de tenir ses tournois au parc Jarry; c'est un lieu idéal. Un beau site, des installations modernes dans lesquelles on a déjà investi 24 millions \$ en 1995, et 2,8 millions \$ en 2001. Nous ne croyons pas qu'il soit opportun de faire table rase pour recommencer à zéro dans un autre site, où qu'il soit.
 - Par ailleurs, il faut savoir que dans les autres grandes villes du monde où se tiennent les tournois internationaux, comme Paris (Roland Garros) ou New York (Arthur Ashe), les stades de tennis sont situés dans de grands parcs urbains. Pour Paris, c'est Bois-de-Boulogne et pour New York, c'est Flushing Meadows.
31. Qu'est-ce qui nous dit que dans quelques années vous ne nous reviendrez pas avec un nouveau projet d'agrandissement ?
- Tel que présenté, le projet répond aux besoins futurs de Tennis Canada et de la Ville de Montréal. De toute façon, nous avons atteint la maturité dans ce projet et dans nos tournois

32. Si on calcule bien, c'est pendant environ un mois que le site sera clôturé... Les plus beaux jours de l'été sont souvent en juillet et août. Comment peut-on voir une amélioration de la situation dans ce cas ?
- Nous avons travaillé et continuons de le faire pour arriver à réduire au minimum les inconvénients pendant la période de montage et de démontage sur le terrain de Tennis Canada... et, surtout, à réduire la période de temps et l'espace requis pour ce faire. Ce qu'il faut retenir toutefois c'est que ce n'est que pendant la durée du tournoi lui-même que l'accès public sera restreint. Nous comptons maintenir cet accès pendant la majeure partie du montage et du démontage, tel que convenu avec la Ville de Montréal.
 - Mais, à cet égard, nul doute que c'est la sécurité qui primera.
 - Par ailleurs, le comité conjoint formé de représentants de Tennis Canada et de la Ville de Montréal sera chargé d'analyser le déroulement des événements présentés au CTPI, d'en évaluer les impacts sur une base annuelle auprès de la population de la Ville de Montréal et plus particulièrement sur la population avoisinante et, le cas échéant, de proposer des mesures pour l'avenir.
33. Veuillez préciser le rôle du Comité conjoint Tennis Canada / Ville de Montréal ?
- Le comité conjoint formé de représentants de Tennis Canada et de la Ville de Montréal sera chargé d'analyser le déroulement des événements présentés au CTPI, d'en évaluer les impacts sur une base annuelle auprès de la population de la Ville de Montréal et plus particulièrement sur la population avoisinante et, le cas échéant, de proposer des mesures pour l'avenir.
34. Pouvez-vous être plus précis sur les mesures que vous prendrez pour améliorer la circulation dans le quartier et, surtout, laisser des places de stationnement aux résidents ?
- Une étude effectuée par le groupe CIMA+ a permis de cerner la problématique reliée aux effets sur la circulation et sur le stationnement lors des événements au CTPI. En voici quelques faits saillants :
 - Au cours de l'année 2002, le réaménagement du parc Larry et l'ajout de nouvelles aires de jeux ont occasionné des pertes de stationnement sur le site (environ 950 places). Dans ce contexte, des efforts tangibles ont été déployés par Tennis Canada, entre autres en encourageant l'utilisation des transports en commun, en aménageant des stationnements incitatifs jumelés à un service de navettes et en installant un plus grand nombre de supports à vélos. Tennis Canada entend certainement poursuivre ces initiatives, voire les améliorer.

Pendant les tournois des Internationaux de tennis, pour améliorer la fluidité de la circulation et diminuer la demande en stationnement, il est envisagé de :

- Créer le lien Nord-Sud le long de la voie ferrée entre les rues Faillon et Jarry pour faciliter les sorties des véhicules vers la rue Jarry;
 - Pendant les heures critiques d'achalandage, faciliter le virage à gauche protégé à l'approche Sud de l'intersection Saint-Laurent/Faillon pour sécuriser et rendre efficaces les manœuvres de virage;
 - Implanter une signalisation temporaire adéquate d'acheminement vers les stationnements.
 - Favoriser des modes de transports alternatifs à l'utilisation du véhicule personnel par des campagnes soutenues de sensibilisation ;
 - Sensibiliser par le biais du site Web, les usagers aux solutions alternatives à l'utilisation du véhicule personnel;
 - Faire la promotion du train de banlieue station « Parc »;
 - Étudier la possibilité de décaler les heures de fermeture de la ligne bleue du Métro;
 - Analyser l'implantation d'un service de navettes vers des stations de métros en collaboration avec la STM.
-
- Enfin, pour la prochaine saison, Tennis Canada compte effectuer une enquête auprès des visiteurs pour connaître leurs habitudes de déplacement, tandis que nous continuons de recenser dans le secteur les stationnements qui pourraient accueillir nombre de nos visiteurs.

35. Comment ont évolué vos besoins en stationnement depuis 1995 ?

- Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'offre et de la demande en stationnement de 1996 à 2007 dans un scénario de croissance optimale. On constate que l'on peut répondre à la demande en mettant sur pied un système de navettes vers des stationnements en périphérie.

ANNÉE	NOMBRE DE SPECTATEURS PAR SÉANCE	NOMBRE DE PLACES NÉCESSAIRES	OFFRE DISPONIBLE	PLACES ADDITIONNELLES NÉCESSAIRES	NOMBRE DE PLACES OFFERTES (AVEC SYSTÈME DE NAVETTES)
1996 à 2000	10 500	3 246	4225	Aucune	--
2001	11 200	3 429	4000	Aucune	--
2002	11 200	3 429	3650	Aucune	350
2003	12 200	3 691	3650	41	350

2004 et 2005	14 200	4 214	3650	564	1850
2006	15 200	4 475	3650	825	1850
2007	16 200	4 737	3650	1 087	1850

36. Pourquoi Tennis Canada ne prévoit-il plus de construire une nouvelle piscine municipale dans le parc, à proximité de la pataugeoire ?
- La Ville de Montréal a réévalué la durabilité de la piscine sise près des installations du CTPJ. Il appert que cette piscine, bien que datant de 1962, est encore bonne pour 25 ans. De plus, des citoyens avaient fait part de leur objection à voir la piscine du parc déplacée à proximité de la pataugeoire. Dans ce contexte, Tennis Canada est retourné sur la planche à dessin pour revoir les plans de réaménagement du CTPJ et de la construction du court n° 1 sans devoir déplacer la piscine municipale.
37. Les besoins en terrains de tennis intérieurs, tels qu'évoqués par Tennis Canada, ne sont-ils pas artificiellement créés par la fusion des villes de l'île de Montréal; un plus grand nombre de Montréalais ayant accès à des courts de tennis à prix abordable ?
- Pas du tout, puisque, bien avant la fusion le taux d'achalandage en salle dépassait les 90-95 %. La fusion n'a pas modifié cet état de fait. Nous constatons depuis quelques années déjà que le nombre de terrains de tennis publics ne répond plus à la demande.
38. Pourquoi défaire la promenade circulaire telle qu'elle se présente actuellement autour des courts de tennis extérieurs, alors qu'elle est tant appréciée ?
- La promenade qui sera aménagée a un double avantage : cette ouverture créera ainsi une toute nouvelle « porte d'accès » au parc du côté Ouest en dégagant une promenade ouvrant une perspective au pied du passage liant les parcs Saint-Roch et Jarry. La promenade devient dynamique, cette ligne courbe forme un sentier qui sert de point d'ancrage aux différents liens piétonniers qui sont aménagés vers le parc. De plus, la place devant le court central sera ouverte sur la plaine du parc.

39. N'y a-t-il pas un problème d'inéquation entre le nombre de places de stationnement disponibles et les besoins réels ?
- Nullement. Selon l'étude effectuée par CIMA +, en combinant les espaces de stationnement sur rue et hors rue, le secteur répond présentement à la demande. Pour le futur, nous comptons mettre sur pied un service de navettes entre le CTPJ et divers terrains de stationnement en périphérie.
40. Le chemin qui longe la voie ferrée sera-t-il ouvert à l'année longue, est-ce que ça deviendra une rue ?
- Il n'est nullement question d'en faire une rue. Il s'agit plutôt d'une voie qui sert aux véhicules d'urgence (ex. : les pompiers) et aux véhicules des Travaux publics de la Ville de Montréal... Mais, pendant les tournois, nous évaluons la possibilité d'en faire un lien Nord-Sud qui faciliterait la circulation des voitures au terme des séances de tennis. Si tel était le cas, il est évident que tout sera fait pour assurer la sécurité des piétons.
41. Pourquoi ce chemin doit-il être de cette largeur ?
- C'est ce que nous impose la réglementation municipale en vertu de normes de sécurité, particulièrement pour le passage des camions de pompiers.
42. Votre discours ne sert-il pas qu'à leurrer la population puisque des courts de tennis seront installés à l'extérieur du site loué à Tennis Canada ? N'est-ce pas que vous dépassez littéralement vos limites ?
- Non, puisque nous procéderons à un échange de droits superficiaires de 4 270 mètres carrés avec la Ville de Montréal. Nous conservons donc la même superficie de terrains qu'auparavant. Nous ne prendrons pas un pouce carré de plus
43. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que nous puissions voir les clôtures enlevées ?
- Techniquement, elles disparaîtront dès septembre prochain, après le tournoi 2003, pour laisser place aux ouvriers de la construction... Mais il est assuré qu'au printemps 2004, elles seront disparues.

44. Qu'a fait Tennis Canada pour répondre aux préoccupations exprimées par la Coalition pour la protection du parc Larry le printemps dernier ?

- La Coalition a publiquement exprimé ses préoccupations en juin 2002 quant à l'aménagement du site. Tennis Canada a révisé les plans originaux, à la lumière des préoccupations exprimées au printemps 2002, et présente aujourd'hui un projet qui répond en tout point à ces demandes. La piscine demeure... et, avec l'échange de droits superficiaires avec la Ville de Montréal, le CTPJ conserve la même superficie qu'auparavant.
- Tennis Canada s'est montrée sensible aux demandes des résidents riverains et aux besoins de tous les citoyens habitant dans l'aire de desserte du parc, afin d'assurer la cohérence du concept d'aménagement du parc et de son design. Ceci étant, Tennis Canada ne doute pas par ailleurs qu'il faudra également tenir compte et concilier les attentes de la population aux besoins des usagers du parc Larry et des milliers d'amateurs, grands et petits, qui fréquentent le CTPJ, les tournois et autres événements qui s'y tiennent.
- Tennis Canada est confiant de voir les citoyens adhérer au projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Larry. Non seulement ce projet répond-il à l'ensemble des besoins de la population de l'arrondissement, des amateurs de tennis montréalais et de la relève québécoise, mais il est à la mesure des autres grands événements internationaux qui caractérisent désormais Montréal et dont les impacts économiques et touristiques sont majeurs.

45. Si vous ne pouvez construire le nouveau court n° 1, tel que projeté, qu'arrivera-t-il ?

- Il existe au sein des diverses organisations internationales de tournois de tennis, une saine compétition pour la présentation des plus grands événements sportifs, même au sein du Canada ! Il est clair que si nous ne pouvions réaliser ce projet, Montréal perdrait du terrain, notamment face à Toronto qui s'apprête elle-même à procéder à la construction d'un nouveau stade de tennis.
- Par ailleurs, nous sommes également convaincus que cela pénaliserait l'ensemble des amateurs de tennis montréalais, ceux qui jouent régulièrement au CTPJ tout comme les spectateurs des Internationaux de tennis.
- De plus, il y a là un investissement de 12,8 millions \$ à Montréal; c'est un beau grand projet pour l'économie locale avec un impact touristique majeur.
- Enfin, si le projet ne pouvait se réaliser, Tennis Canada ne pourrait pas procéder aux aménagements paysagers prévus, notamment la promenade.

46. Tennis Canada veut également construire de nouvelles installations à Toronto; où en est le projet comparativement à Montréal ?
- Ce projet va bien et suit l'échéancier. Il est prévu que les travaux de construction du nouveau stade de tennis de Toronto commencent dès le printemps 2003.
47. Est-il vraiment possible d'envisager tenir le tournoi des hommes et celui des femmes à Montréal ? En même temps ?
- Il est vrai qu'à l'échelle internationale, la tendance va vers les tournois mixtes... Mais il serait difficile de tenir un tel tournoi à Montréal actuellement; les installations existantes du CTPJ n'offrant pas les équipements requis. Sans compter que le calendrier international actuel ne permet pas la tenue d'un tournoi du genre au cours de l'été. Enfin, tant que Toronto peut accueillir le tournoi, il n'y a pas lieu d'envisager la tenue d'un tournoi mixte à Montréal.
 - Toutefois, si la conjoncture devait changer, une fois le projet de réaménagement et de développement du CTPJ complété – tel que présenté et sans autre expansion –, le tournoi mixte pourrait techniquement avoir lieu à Montréal.

Qu'en est-il de la servitude d'accessibilité au site ?

L'entente entre Tennis Canada et la Ville de Montréal prévoit une servitude d'accès à la place publique du CTPJ, accès qui peut être restreint lors d'événements organisés par Tennis Canada ainsi que pour une période de 24 heures avant et après lesdits événements, ou pour une période plus longue si nécessaire pour des raisons de sécurité publique, tel qu'entendu entre les parties.

À cause du risque élevé d'accidents - principalement dû à la présence d'une chambre électrique de plusieurs milliers de volts au milieu de la place publique -, Tennis Canada et la Ville ont convenu, au terme du tournoi de 1997, de maintenir la clôture entourant la place. C'est là une situation que Tennis Canada souhaite ardemment corriger afin de rendre la place publique et les courts de tennis plus facilement accessibles à la population. Le présent projet rendra cela possible puisqu'il comporte le déplacement et la réingénierie de tout le système électrique.

Toutefois, l'accès à la place publique ou à une partie de la place publique sera restreint pendant les Internationaux de tennis du Canada et certains autres événements, de même que, toujours pour des raisons de sécurité, pendant la période de montage et de démontage des installations.

	Limites	Restriction de l'accessibilité pendant les Internationaux de tennis du Canada	Restriction de l'accessibilité pendant tout autre événement
Zone 1	Zone comprise entre les façades du stade et du court 1 et le sentier qui traverse la place publique d'est en ouest.	19 jours de montage avant le tournoi 9 jours de tournoi 12 jours de démontage après le tournoi <u>Un total de 40 jours au maximum</u>	Pendant la durée de l'événement et un maximum de 24 heures avant et après l'événement. Toute restriction additionnelle devra être approuvée par le comité conjoint entre l'arrondissement et Tennis Canada.
Zone 2	Zone comprise entre le sentier et la limite nord du terrain de Tennis Canada incluant la pointe en façade du pavillon des courts intérieurs.	12 jours de montage avant le tournoi 9 jours de tournoi 9 jours de démontage après le tournoi <u>Un total de 30 jours au maximum</u> L'accès d'est en ouest à travers la place demeure possible pendant le montage et le démontage.	Aucune restriction sans l'approbation du comité conjoint entre l'arrondissement et Tennis Canada.

Zone 3 : Si Tennis Canada souhaite utiliser un espace supplémentaire au-delà de sa propriété superficière, il devra en faire la demande à l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension en suivant le processus régulier prévu à cet égard pour toute activité récréative dans le parc Jarry au même titre que tout autre organisme. La Zone 3 apparaissant sur la planche ci-jointe délimite l'espace pour lequel Tennis Canada prévoit faire une telle demande pour les Internationaux de tennis de 2004. Tout comme les courts de tennis extérieurs, cette zone demeure ouverte au public jusqu'à cinq jours avant le tournoi et redevient disponible dans les trois jours après le tournoi.

48. À qui profite des installations du CTPJ ?

- Au total, nous desservons un bassin de quelque 50 000 adeptes de tennis.

49. Quelle est la structure de financement du projet ?

- Le Gouvernement du Québec contribue à la réalisation de ce projet dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour un montant de 6,4 M \$, tel qu'annoncé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole le 3 juin 2002. Pour sa part, la Ville de Montréal verse la somme de 3,3 M \$, également en vertu du programme Québec-Municipalités. Enfin, Tennis Canada investit 3,1 M \$ dans ce projet. Le montant total du projet pour les phases 1 et 2 est de 12,8 M \$.

50. En somme, qu'est-ce qu'il y a au juste dans le CTPJ ?

- En quelques lignes, le CTPJ c'est :

un court central de 11 200 sièges

onze (11) courts extérieurs

huit (8) courts intérieurs

les bureaux de Tennis Canada à Montréal

les bureaux de la Fédération québécoise de tennis

les bureaux de Tennis Montréal

des locaux pour les employés du Service des parcs de la Ville de Montréal

une clinique de physiothérapie (Kinatex)

une boutique de tennis (Boutique les sports de raquette Yvon Gilbert)